

Conseil du 20 octobre 2016

Le conseil municipal, réuni vendredi soir, a pris connaissance des travaux des commissions. Il a, notamment, validé la proposition de dédier le city stade au jeune public et d'orienter les ados vers le site du Limorin où un espace multisports sera créé sur l'emplacement d'un des deux courts de tennis.

L'adjointe à la vie associative a expliqué les raisons de ce choix : « Nous avons pensé qu'il serait judicieux de profiter de la structure actuelle, de par sa proximité avec l'école et le centre de loisirs, pour y installer des jeux pour enfants. L'extérieur serait doté de modules complémentaires ainsi que des bancs et tables pour les parents ».

Le projet, adopté à l'unanimité moins deux abstentions, sera présenté prochainement avec un chiffrage des équipements choisis.

Voirie

Concernant le Carrefour de la Madone, les travaux devraient démarrer ce lundi par l'aménagement du plateau et des trottoirs avec une fermeture complète à la circulation pour permettre un déroulement rapide du chantier pendant cette période de vacances.

Pour la rue du Bourg, les travaux du remplacement de la conduite d'eau potable devraient débuter le 2 novembre. Un courrier sera adressé aux riverains pour leur demander de prévoir les branchements à effectuer avant la réalisation des travaux de réfection de la voirie qui interviendront à la suite.

Le conseil a validé l'extension des travaux prévus au nord du stade pour permettre la liaison piétonne et cyclable avec la RD1079. "Ces travaux ont pu être programmés suite à l'économie réalisée par rapport à l'estimation prévue" a précisé le maire.

Par ailleurs, l'organisation du nouveau site des points d'apports volontaires (PAV) sur l'espace Limorin a été présentée au conseil : 14 containers cylindriques semi-enterrés de grande capacité seront répartis de part et d'autre d'une voie nouvelle à l'arrière du bâtiment des pompiers. Ce site sera éclairé et équipé d'un système de vidéo-protection. Pour le moment, seuls les PAV du Creux et de la Madeleine seront déplacés. La fourniture de ces nouveaux containers est prise en charge par la communauté de communes et la réalisation de la plateforme par la commune.

Bâtiments :

Lors de la séance du conseil municipal, vendredi, les élus ont validé les propositions de travaux envisagés par la commission et, tout d'abord, ceux concernant la maison située route de Pont-de-Veyle dont la mairie est propriétaire. Avant sa remise en location, la commune va donc faire procéder au remplacement des fenêtres et volets par des ensembles PVC avec volets roulants, à la réfection des peintures extérieures et forçets, au rafraîchissement des peintures intérieures, à la vérification de l'isolation des combles et de la ventilation mécanique. A noter que l'aménagement extérieur va évoluer avec les travaux de voirie en cours.

Local pétanque :

Pour répondre à la demande du club de pétanque du Val de Saône qui souhaite l'adjonction d'une partie couverte au bâtiment existant, le conseil a validé la prise en charge par la commune des matériaux, le club se chargeant de la construction. Cette réalisation devra s'inscrire dans la continuité de l'existant,

Vidéo Surveillance :

Deux nouvelles caméras seront installées à l'espace garderie-centre de loisirs.

Accessibilité :

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée et suite au diagnostic établi par la Communauté de Communes sur les bâtiments de la commune, la municipalité est dans l'obligation d'engager une première tranche de travaux.

Le conseil approuve la proposition de commencer par toute la signalétique : parkings, sanitaires, marquages au sol et les petites modifications : barre d'appui, patères, seuils, ...

L'ensemble des travaux, échelonnés sur trois ans, est estimé à 115 300 €.

« Tous nos équipements sont relativement récents et ne nécessitent pas de gros travaux a souligné le maire, ce qui justifie cette somme, c'est le grand nombre de bâtiments ! ».

Utilisation des salles communales :

Après rappel des tarifs, le conseil a approuvé la mise en recouvrement des sommes dues par les associations pour l'utilisation des salles communales et par l'USR Foot concernant sa participation aux dépenses d'éclairage du stade.